

Collectif 1815

Collectif de soutien aux victimes EHS/MCS menacées sur leur lieu de vie.

[Accueil](#)[Pages](#)[Archives](#)[Newsletter](#)[Contact](#)

LETTRE OUVERTE à Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Département de la LOIRE. Par Colas DIALLO.

Publié le 6 Juin 2023



Deux femmes et un homme, s'étant déclarés électro-hypersensibles (EHS), se sont donné la mort dans le département de la Loire. Des dizaines de personnes électro-hypersensibles (EHS) connues des collectifs ligériens préfèrent, face à l'ostracisme, aujourd'hui « se cacher ». Parmi les plus vulnérables, certaines, se sentant traitées comme « des indésirables », ont choisi de fuir notre département pour se réfugier dans d'autres, où la condition EHS est davantage considérée.

Monsieur le Président,

En mai 2023, monsieur Thierry HARREUX, vice-président délégué à l'assainissement et aux eaux pluviales de Loire-Foréz Agglomération, m'a informé que les services de l'agglomération de Montbrison effectueront une visite de mon installation d'assainissement non-collectif le 22 juin 2023. Que, cette intervention sur mon installation, (installation réalisée et validée en conformité sous le contrôle du SPANC il y a dix ans), me sera facturée 260 euros à minima.

En mars 2023, la Direction de l'Insertion et de l'Emploi du Pôle Vie Sociale du département de la Loire, a délégué monsieur le Contrôleur Pascal RABEYRIN, car je suis « *bénéficiaire du RSA et à ce titre (...) soumis à des devoirs* » ; celui-ci a été « *chargé d'effectuer (un) contrôle* » à « *caractère obligatoire* » qui pourrait entraîner « *la suspension du versement de (mon) allocation* ».

En mars 2023, j'avais effectué une énième demande d'attribution d'Allocation Adulte Handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap. Demande restée sans réponse à ce jour. La MDPH de la Loire depuis dix ans, traite mon dossier, et reconnaît mon handicap au titre d'une RQTH du fait de l'électro-hypersensibilité (EHS), ce qui me rend dépendant du RSA, puisque dans l'incapacité d'accéder à un emploi adapté à mon handicap et à mon état de santé. Mon électro-hypersensibilité est attestée dans mon dossier médical depuis 2012, et depuis 2023 par le service spécialisé du CHU de Nantes.

Monsieur le Président, notre département devrait être exemplaire quant à la prise en considération des personnes électro-hypersensibles (EHS). En effet, les élus ligériens ont été informés par le « Collectif ehs-42 », puis par le « Collectif 1815 » dont je suis le fondateur, mais aussi par le « Collectif de Sail Santé Environnement », de la souffrance vécue par les personnes EHS ligériennes, cela depuis 2013.

Deux femmes et un homme, s'étant déclarés électro-hypersensibles (EHS), se sont donné la mort dans le département de la Loire. Des dizaines de personnes électro-hypersensibles (EHS) connues des collectifs ligériens préfèrent, face à l'ostracisme, aujourd'hui « se cacher ». Parmi les plus vulnérables, certaines, se sentant traitées comme « des indésirables », ont choisi de fuir notre département pour se réfugier dans d'autres, où la condition EHS est davantage considérée.

Monsieur le Président, quelques élus, dès 2016 et jusqu'en 2020, ont alerté et relayé notre détresse auprès des services dédiés et des médias locaux. Le Sénateur Bernard FOURNIER, et madame Annick BRUNEL, vice-présidente du Conseil Départemental de la Loire et présidente de la Maison Loire Autonomie, sont de ceux-là. La controverse entretenue autour des causes de l'électro-hypersensibilité ne saurait, comme le confirme des décisions de justice, justifier la non-prise en considération du handicap et de l'état de santé des personnes EHS, ainsi que de leurs conséquences sociales.

Monsieur le Président, je vous demande de restaurer la confiance des personnes EHS ligériennes en souffrance, et des populations, envers le Département de la Loire. Cela, par l'exemple, en :

1° informant la Commission de la MDPH de la Loire afin que les dossiers des personnes EHS soient traités, à certificats médicaux et situations quotidiennes identiques, en stricte application des barèmes, cela, comme dans d'autres départements limitrophes.

2° améliorant au sein de tous vos services, comme le recommande le rapport d'expertise de l'ANSES de mars 2018, « Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques », la prise en charge des personnes ligériennes se déclarant EHS, cela comme l'impose tant le droit que la morale.

3° répondant à la lettre ouverte restée sans réponse et adressée à monsieur Claude BOURDELLE, vice-président du Conseil Général de la Loire et président de la Maison Loire Autonomie, par le « Collectif ehs-42 » le 15 janvier 2015.

En cohérence et à titre personnel, je vous demande, monsieur le Président, de débloquer une aide financière exceptionnelle, via le Pôle Vie Sociale du département de la Loire afin de prendre en charge les frais du contrôle du SPANC que m'impose Loire-Foréz Agglomération, (qui de fait, revêt un caractère discriminant et inégalitaire dans l'élection des citoyens contrôlés, voire punitif), ma situation ne me permettant pas d'en assurer les coûts. Considérant le rejet systématique de mes demandes d'AAH et de PCH auprès du département de la Loire, (voir archives me concernant auprès de la MDPH) qui m'enferme dans une situation de précarité, d'insécurité et d'indignité depuis dix ans.

Entendez, monsieur le Président, cet appel que j'ai maintes fois renouvelé dans notre département, notamment par voix de presse, et bien plus largement :

« Que voulez-vous faire de nous ?! »

Soyez assuré, monsieur le Président, de mes meilleurs intentions, ainsi que de mes sincères salutations.

Colas DIALLO.